



REPUBLIQUE  FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité
DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-45

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> :	En exercice : 15	Présents : 13	Procurations : 2	Votants : 15
<u>DATE DE CONVOCATION</u> :	16 novembre 2023			
<u>VOTES</u> :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **vingt-trois novembre** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie - DEGLIAME Vincent - - BARSALOU André

Absents : CHAOUAT Claire - JURCZYK Jean-Yves

Procuration : CHAOUAT Claire à RICHARD François - JURCZYK Jean-Yves à DEGLIAME Vincent

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Vente cour Fabre – section A n°112, A n°113 et une partie A n°2198 (anciennement A 1652)

M. le Maire expose que la Commune est propriétaire des biens suivants :
- parcelle A112, terrain à bâtir non viabilisé d'une contenance de 1 480m²

- parcelle A113 d'une contenance de 855m² comprenant une remise de 160m² au sol et d'un ensemble de 2 logements (l'un de 70m² situé au 8 impasse du Presbytère et l'autre de 49m² situé au 10 impasse du presbytère)

- d'un ensemble immobilier de 800m² comprenant une ancienne cave vinaire de 670m², un abri ouvert accolé et un garage fermé situé sur la parcelle A2198.

Ces biens ont été intégrés lors de leurs acquisitions dans le domaine privé communal de la Commune d'Ornaisons.

Les parcelles A112 et A113 ont été mises à la vente par délibération n° D/2017-36 en date 26 juillet 2017 pour un montant de 150 000€.

Ces biens sont à la vente depuis 2017 et les publications obligatoires ont été respectées. Le groupe immobilier MAUROUX situé 9 impasse Didier DAURAT à LIMOUX, a fait connaître son souhait d'acquérir l'ensemble de ces biens pour un prix de 165 000€ net vendeur dans un courrier en date du 17 mai 2023.

L'acheteur demande une servitude de passage et de réseaux sur la partie parking avec un droit de stationnement pour la future résidence.

Ils sont venus présenter leur projet aux membres du conseil municipal lors de la séance du 2 octobre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)

VU les retraits des offres d'achats précédentes sur ces biens immobiliers depuis leurs mises en vente en 2017,

VU l'unique offre d'achat actuelle pour cette vente,

Vu l'offre d'achat du GROUPE MAUROUX IMMOBILIER,

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

APPROUVE la vente des biens détaillés ci-dessus au profit du groupe MAUROUX IMMOBILIER pour un prix de 165 000€ net vendeur.

PRECISE que les frais de géomètre et de raccordement aux réseaux Eaux Usées - Eaux Potables seront à charge de l'acheteur

AUTORISE les servitudes de réseaux et de passage et la concession de places de parking dont le nombre sera à définir ultérieurement en fonction des besoins de la collectivité et du projet du groupe MAUROUX IMMOBILIER.

AUTORISE M. le Maire Adjoint, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 011-211102678-20231123-D2023_45-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY



